

ULCÉRATIONS BUCCALES		Numéro M-J3
ACTE MÉDICAL AUTORISÉ A 1.18		
Conditions locales	Ordonnance médicale permanente (X) Selon le protocole (P)	
ORABASE®	CENTRES MULTISERVICES	CLSC
	X P	X P

PROTOCOLE :

Indication :

- Soulagement des ulcérations et lésions traumatiques de la cavité buccale.

Limites :

- Aviser le médecin si lésions multiples ($\geq 4-5$) ou persistant plus de 7 jours.

Directives :

- Tenter d'assécher la zone affectée pour favoriser l'adhérence du produit, et appliquer une couche mince, si possible après les repas ou au coucher.

Adopté par le CMDP du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
 En vigueur le : _____
 Dates de révision : _____